

ÉVALUATION DU PEDT 2016-2019 VILLE DE THIERS

SYNTHÈSE DES ATELIERS THÉMATIQUES
VALIDÉE PAR LE COMITÉ DE PILOTAGE DU 12 DÉCEMBRE 2019

RAPPEL

OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE

La démarche d'évaluation choisie est participative avec la mise en place d'ateliers thématiques dont les objectifs sont de :

- **Prendre en compte les avis et contributions de tous les acteurs volontaires (parents, enseignants, animateurs, associations...)** ;
- **Favoriser un dialogue efficace** entre les professionnels du périscolaire et du scolaire ;
- **Définir les améliorations et les pistes d'évolutions** à apporter aux dispositifs en place (garderies périscolaires et accueil périscolaire, pause méridienne, offre municipale sur le temps scolaire, partenariats...) ;
- **Permettre, pour les trois prochaines années, de concevoir ce qui sera le cœur de l'organisation scolaire et de l'action périscolaire sur la Ville de Thiers.**

RÔLE ET MISSIONS DU COMITÉ DE PILOTAGE

Composé d'acteurs œuvrant dans le champ de l'éducation sur le territoire, le Comité de Pilotage a pour missions:

- **De valider la démarche et de s'assurer du bon déroulement des actions ;**
- **D'analyser la synthèse des ateliers ;**
- **De définir les axes de travail prioritaire ;**
- **De statuer sur les modalités de restitution à l'ensemble des acteurs éducatifs.**

OBJECTIFS ÉDUCATIFS DU PEDT

Dans le cadre du PEDT, l'ensemble des acteurs intervenant sur les temps scolaires, périscolaires partagent des objectifs éducatifs communs:

- Respecter au mieux le rythme de l'enfant, pris dans sa globalité, en lui proposant un parcours éducatif cohérent et de qualité que ce soit avant, pendant et après l'école, en veillant à la complémentarité des temps éducatifs.**
- Contribuer à une politique de réussite éducative et de lutte contre les inégalités scolaires.**
- Offrir à l'enfant un accès aux pratiques culturelles, artistiques, sportives et aux loisirs éducatifs par des animations gratuites, ludiques, variées et riches dans leur contenu pédagogique.**
- Mobiliser les ressources d'un territoire pour garantir la continuité éducative entre le projet d'école et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.**

ÉLÉMENTS À ÉVALUER

les actions découlant des objectifs éducatifs du PEDT



- L'organisation du temps scolaire avec la répartition des temps d'enseignement sur 5 matinées et 3 après-midis.
- L'offre de la municipalité sur le temps scolaire.
- La mise en place d'un après-midi dédiée aux loisirs éducatifs (TAP) gratuits et accessibles à tous les enfants de la Petite Section au CM2.
- L'organisation des temps périscolaires (accueil du matin et du soir, pause méridienne).

Questionnement sur les effets attendus



- ✓ L'organisation de la réforme sur la Ville de Thiers contribue-t-elle à l'amélioration de la réussite scolaire de l'enfant et une meilleure répartition des temps d'apprentissage ?
- ✓ Quelle démocratisation de l'accès aux savoirs?
- ✓ Quel prolongement de l'action éducative par le biais du périscolaire ?
- ✓ Quelle diversification des acquisitions au travers d'activités structurées, vecteur de découvertes et d'apprentissage ?

ATELIERS VALIDÉS ET RETENUS PAR LE COMITÉ DE PILOTAGE

« Quels besoins pour les enfants thiernois ? »

Mardi 15 octobre 2019 à 17h

« Quel bilan du précédent Projet Éducatif De Territoire ? »

Mercredi 16 octobre 2019 à 14h

« Comment renforcer Réussite éducative et apprentissage ? »

Mardi 5 novembre 2019 à 17h

« Quels temps et quels rythmes scolaires pour une réussite à l'école ? »

Mercredi 6 novembre 2019 à 14h

Les ateliers, ouverts à l'ensemble des partenaires éducatifs volontaires, ont mobilisé 70 personnes (parents, enseignants, animateurs et élus pour l'atelier 5).

SYNTHÈSE DES ATELIERS THÉMATIQUES

I. LES RYTHMES SCOLAIRES

A. L'aménagement du temps scolaire

Le cadre réglementaire

- Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires: *instaure la classe sur 9 demi-journées*
- Décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires: *possibilité de faire la classe sur 8 demi-journées (dont 5 matinées), donc de regrouper les animations sur la demi-journée libérée. (mode dérogatoire choisi par la Ville de Thiers depuis septembre 2014)*

TEXTE DE RÉFÉRENCE

Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques : *possibilité aux collectivités de faire une demande de dérogation pour revenir à la semaine de 4 jours.*



LA DEMANDE DE DÉROGATION EN PRATIQUE :

- Le Projet de décret conserve comme cadre général la semaine de 4 jours et demi. Il ajoute cependant une nouvelle organisation possible par dérogation, le retour à la semaine scolaire sur 4 jours.
- La demande de dérogation à l'initiative de la collectivité. La collectivité désireuse de revenir à 4 jours d'école ne peut faire une demande de dérogation que si la majorité des conseils d'école abonde en ce sens.
- Si une des deux parties refuse le changement alors l'organisation actuelle à 4,5 jours d'école est conservée.

Les caractéristiques du public

- ➔ L'inscription de la ville dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville reflète les difficultés sociales qui concernent une part conséquente de la population thiernoise. Les indicateurs de précarité sont plus défavorables que pour l'ensemble du département.
- ➔ 6 établissements sont en réseau d'éducation prioritaire. La politique d'éducation prioritaire doit avoir pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative.



L'organisation du temps scolaire et périscolaire ne doit-elle pas tenir compte de la réalité sociale ?

Opposition des arguments: retour à la semaine de 4 jours ou maintien des 4,5 jours d'école

DÉROGATION : LA SEMAINE À 4 JOURS D'ÉCOLE



- ✓ Coupure du mercredi permettant aux enfants de se reposer;
- ✓ Allongement des après-midis permettant l'organisation d'une récréation ;
- ✓ Moins de fatigue en fin de semaine ;
- ✓ Organisation plus bénéfique pour les maternelles.
- ✗ Remise en question de l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires ;
- ✗ Problématique des modes de garde du mercredi liés au nombre de places limitées en centre de loisirs.

MAINTIEN DE L'ORGANISATION ACTUELLE À 4.5 JOURS D'ÉCOLE



- ✓ Répartition des fondamentaux sur 5 matinées de classe ;
- ✓ Des après-midis plus courts où les enfants sont moins sollicités et suppression des récréations de l'après-midi qui perturbent la fin de journée (difficulté de revenir en classe) ;
- ✓ Continuité éducative sur la semaine ;
- ✓ Rythmes bénéfiques pour la transition avec le collège.
- ✓ Avis convergents des chronologistes sur 1 semaine à 4,5 jours d'école
- ✗ Ce rythme est plus bénéfique pour les enfants d'élémentaire que pour ceux de maternelle.

Autres propositions d'aménagement exprimées :

4.5 JOURS POUR LES ÉLÉMENTAIRES ET 4 JOURS POUR LES MATERNELLES

- ✔ Organisation répondant aux besoins des différentes tranches d'âge .
- ✘ Les parents qui ont un enfant en maternelle et en élémentaire vont devoir s'adapter à ces rythmes différenciés;
- ✘ Emploi du temps différents pour les enseignants travaillant dans le même groupe scolaire.
- ✘ Les textes n'évoquent pas la possibilité de différencier les rythmes en maternelle et élémentaire, de même pour des horaires différents entre les écoles, sur la même commune.

4.5 JOURS AVEC LE SAMEDI COMME 5^{ÈME} MATINÉE D'ÉCOLE

- ✔ Organisation plus respectueuse du rythme de l'enfant et permettant une coupure en milieu de semaine ainsi que l'organisation des TAP.
- ✘ Difficile à mettre en œuvre d'un point de vue sociétal (notamment difficultés d'organisation pour parents séparés).

4 JOURS AVEC CONCENTRATION DES TAP LE MERCREDI MATIN

- ✔ Organisation rétablissant la coupure en milieu de semaine et permettant, pour les familles qui le souhaitent, d'inscrire leurs enfants aux TAP.
- ✘ Non conforme au cadre réglementaire:
 - L'organisation des TAP est conditionnée par la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires; Cette organisation lorsqu'elle s'inscrit dans le cadre d'un PEDT valide permet de percevoir 77 K€ de subvention (Fond de soutien aux activités périscolaires¹ +ASRE);
- ✘ Impossibilité en termes de gestion de masse salariale : Nécessité d'avoir en simultanée, pour seulement l'élémentaire, 51 animateurs ;
- ✘ Impossibilité en termes de gestion des locaux (moins de locaux disponibles avec un nombre de groupes enfants plus grand).
- ⚠ **Problèmes identifiés par les participants :**
 - Ne solutionne pas la fatigue présumée des enfants en fin de semaine ;
 - Perte d'une matinée d'enseignement mais même temps de présence dans les écoles.

¹ Fond de soutien : 50€x nombre enfants scolarisés soit 50 000€ pour la Ville de Thiers

² ASRE (aide spécifique rythmes éducatifs):0.54€xh de présence réalisée dans le cadre de l'alsh TAP soit 17 000€ pour l'accueil tap (les mono activités type gymnastique programmées dans le cadre des tap ne font pas parties de l'alsh)

Bilan des ateliers - organisation du temps scolaire:



Problématique identifiée par les différents participants:

Il est difficile d'évaluer si la réforme des rythmes scolaires contribue à l'amélioration de la réussite scolaire et à une meilleure répartition des temps d'apprentissage:

- Manque de recul vis-à-vis de la réforme ;
- Manque d'outils d'évaluation au niveau national, au niveau local.



Problématique identifiée par les enseignants:

Il ne peut avoir de réussite éducative sans une partie prenante de tous les acteurs dont les parents.

Les enseignants constatent une dégradation de la relation famille-école liée au problème de communication et qui se traduit par : un décalage entre les attentes des parents et les objectifs fixés par les enseignants.

⇒ quelle que soit l'organisation déployée l'enjeu central est de trouver les outils nécessaires pour améliorer la communication (école-famille ; périscolaire-famille ; école-mairie).



Dans l'idée de modifier l'organisation du temps scolaire, plusieurs constats ont émergé des ateliers:

- Le rythme scolaire n'est pas la seule cause de fatigue des enfants. Le coucher tardif et l'utilisation des écrans sont les premiers facteurs de fatigue ;
- En remettant en question l'organisation actuelle, beaucoup d'enfants n'auraient plus accès à des loisirs éducatifs ;
- Pour certains enfants (enfants fréquentant des modes de garde type ALSH), la semaine serait aussi longue mais avec un contenu éducatif moindre dû à la perte d'une matinée d'école et à la remise en question des activités périscolaires.



L'organisation dérogatoire d'une semaine d'école sur 4 jours signifie un mercredi libéré mais également l'abandon des TAP.

Si cette organisation est retenue, il s'agira cependant :

- ➔ De réfléchir aux actions qui pourraient être mises en place pour les enfants ne bénéficiant pas d'accès aux loisirs (notamment en QPV).

Problème identifié par les participants :

- Les enfants sont majoritairement contents d'être sur une organisation proposant une après-midi d'activités :



Quelle place occupe leurs avis dans l'évaluation du PEDT et l'organisation du temps scolaire ?

B. Les Temps d'activités périscolaires

Bilan des ateliers - mise en place des TAP:

- ✓ Qualité de l'organisation/animateurs qualifiés ;
- ✓ Activités diversifiées et structurées permettant aux enfants d'élargir le champ des connaissances ;
- ✓ Taux de participation (90% des enfants de la grande section au CM2) ;
- ✓ La grande majorité des enfants adhère au dispositif ;
- ✓ Accès aux infrastructures communales permettant une meilleure connaissance du territoire ;
- ✓ Passerelle avec les activités extrascolaires communales et associatives ;
- ✓ Le principe de gratuité permet à chaque enfant d'avoir accès à des activités de loisirs éducatifs.

✗ Sentiment, de la part du corps enseignant, d'une dualité entre le scolaire et le périscolaire.

Ce sentiment pourrait être atténué si :

- Amélioration de la communication entre les services municipaux et les écoles ;
- Travail dans la transversalité sur des projets communs ;
- Mise en place d'outils pour faciliter la transition entre les différents temps.



Si le maintien de l'organisation actuelle est retenu, certaines ajustements pourraient être envisagés :

- Dégager une partie des heures allouées aux TAP par les ETAPS pour que des séquences de sports puissent être proposées les après-midis sur le temps scolaire.

A NOTER:

L'intérêt pédagogique des temps d'activités périscolaires fait consensus au sein des différents ateliers et le bilan des actions menées est positif.

La qualité ou l'intérêt porté par le public ne fait pas débat ; c'est l'organisation du temps scolaire qui conditionne leur existence qui fait polémique.

II. LA COMMUNICATION : AXE PRIORITAIRE

Repenser la communication école-services municipaux: élément central des ateliers

Les problématiques liées au déficit en communication entre les écoles et les services municipaux sont une constance dans l'ensemble des ateliers.

Il ressort des concertations qu'il est nécessaire de rétablir un dialogue constructif entre les deux entités afin de consolider le partenariat et de permettre une meilleure complémentarité entre scolaire et périscolaire.

Problèmes identifiés par les enseignants :

- ✗ Problème de diffusion des informations entre les services municipaux et les écoles ;
- ✗ Manque de lisibilité sur les missions des différents interlocuteurs (services municipaux) ;
- ✗ Manque de lisibilité sur les budgets alloués aux écoles.



OBJECTIFS À POURSUIVRE :

- Travailler sur une meilleure diffusion des informations entre municipalité et établissements scolaires ;
- Optimiser les moyens mis à disposition des établissements pour faciliter la programmation de sorties pédagogiques sur le temps scolaire.
- Trouver les modalités pour réengager des échanges constructifs.

PISTES DE TRAVAIL PROPOSÉES PAR LES PARTICIPANTS:

- ✓ Création et diffusion d'un organigramme des services en direction des établissements scolaires ;
- ✓ Centralisation des informations sur l'offre municipale en direction des scolaires avec un seul service interlocuteur ;
- ✓ Mise en place d'outils de communication (exemple : guide des activités proposées par la municipalité sur le temps scolaire, interface informatique) ;
- ✓ Programmation de réunions de cadrage et d'échanges 2 fois par an réunissant l'ensemble des interlocuteurs (élus, services scolaire, périscolaire et techniques et les directeurs d'école) ;
- ✓ Privilégier les temps d'échanges plus ou moins formels sur sites.
- ✓ Aborder plus souvent le périscolaire dans les conseils d'école (4h/jour pour certains)



Les problématiques liées au manque de communication créent un sentiment de défiance qui se matérialise, pour les écoles, par :

- ➔ Impression de perdre en termes de prestations alors que le budget alloué aux écoles (dont le budget transport) est en augmentation ;
- ➔ Développement de l'idée préconçue de vase communicant entre périscolaire et scolaire lié à une méconnaissance de l'offre en direction des scolaires.

III. LE PÉRIMÈTRE DES INTENTIONS ÉDUCATIVES DE LA VILLE DE THIERS

A. Étendre le champ d'action à l'offre extrascolaire associative

Problèmes identifiés par les enseignants:

- ✗ Certains quartiers sont mal desservis par les transports en commun ce qui pose un frein quant à la pratique d'une activité extrascolaire pour les familles non véhiculées (QPV ville haute) ;
- ✗ Certaines familles ont des difficultés à entamer des démarches pour inscrire leurs enfants à des activités extrascolaires (QPV ville haute).



OBJECTIFS À POURSUIVRE :

- Améliorer le lien entre animations périscolaires et activités extrascolaires;
- Faciliter l'accès aux loisirs extrascolaires pour les enfants des QPV.



PISTES DE RÉFLEXION :

Trouver des solutions opérationnelles pour :

Accompagner les familles rencontrant des difficultés d'ordre socio-culturelles et/ou linguistiques dans les démarches d'inscriptions aux activités extrascolaires (clubs sportifs, associations....)

➤ **Outils à définir**

Améliorer les transports en commun entre ville haute et ville basse afin de favoriser l'accès aux loisirs extrascolaires pour les familles non véhiculées

➤ **Nouvelle offre mobilités à compter du 1^{er} septembre 2020**

inclure les associations dans la réflexion sur les problèmes de mobilité du public

➤ **Amélioration de la vie sociale dans les quartiers en projet avec la CAF**

B. Définir comme axe structurant les liens intergénérationnels

Proposition émise par les participants:

⇒ Les parents, grands-parents ou toutes autres personnes bénévoles volontaires pourraient intégrer le dispositif des TAP ; l'objectif étant le partage d'expérience ou d'expertise sur des domaines précis et favoriser les liens intergénérationnels.



OBJECTIF À POURSUIVRE :

- Proposer des projets d'animation favorisant les liens intergénérationnels



PISTE DE RÉFLEXION :

✓ Définir les activités permettant de tisser du lien interrelationnel
Exemple : inviter des jardiniers amateurs à échanger avec les enfants lors des projets d'animation autour du jardin

PRÉCONISATIONS :

- L'intégration de parents, grands-parents, bénévoles associatifs doit faire l'objet d'une réflexion approfondie afin de trouver des modalités de fonctionnement satisfaisantes.
- **Il arrive que le bénévolat pose quelques problèmes en termes d'engagement à long terme ; cependant en appui, ce peut être un complément à l'équipe d'animation dans le partage des savoirs.**

C. Définir comme axe structurant prioritaire les actions de sensibilisation sur l'utilisation des écrans

Problèmes identifiés par les enseignants/animateurs:

- ✗ Les causes de la fatigue des enfants sont souvent dues à l'heure du coucher et/ou à l'utilisation excessive des écrans ;
- ✗ Beaucoup d'enfants ont accès en soirée à des jeux vidéo en réseau ; jeux addictifs et non adaptés à leur tranche d'âge ;
- ✗ Difficultés à agir sur cette problématique car beaucoup de parents ont eux-mêmes une addiction aux écrans.

Problème identifié par les enseignants/dden:

- ✗ L'augmentation du déficit en communication famille-école peut être mise en relation avec l'augmentation de l'utilisation des écrans dans les familles (Phénomène d'addiction de plus en plus prégnant aussi bien chez les adultes que chez les enfants).

OBJECTIF À POURSUIVRE :

- Sensibiliser les enfants sur les problématiques de l'addiction et de l'utilisation des écrans.
- Accompagnement à la parentalité
- Prévenir le décrochage scolaire

PISTE DE RÉFLEXION :

- ✓ Développer des animations pédagogiques à l'image de la semaine de la parentalité, la fête des droits de l'enfant ou les réunions thématiques,

PRÉCONISATIONS :

- Renforcer le partenariat écoles - services municipaux - DRE pour la conception, la mise en place et le suivi des projets (secteur QPV exclusivement);
- Action globale de prévention contre le décrochage scolaire et l'aide à la parentalité avec de nouveaux partenariats.

D. Proposition émise et validée par les membre du copil du 12 décembre 2019

Définir comme axe structurant prioritaire l'accompagnement des enfants en situation de handicap sur l'ensemble des temps; avec une réflexion accrue sur les temps périscolaires.

IV. RÉFLEXION AUTOUR DES GARDERIES PÉRISCOLAIRES

IV. RÉFLEXION AUTOUR DES GARDERIES PÉRISCOLAIRES

A. La pause méridienne

Points à améliorer du point de vue des enfants

(cf reportage réalisé à l'école Émile Zola)

- ✗ Manque de mobilier de cour ; peu de jeux de cour ;
- ✗ Pas de salle pour pouvoir se regrouper en petit groupe ;
- ✗ Pas assez d'accès à l'espace « jardin » .

Problèmes identifiés par les enseignants/animateurs:

- ✗ Le temps de cour du midi génère souvent des conflits et des problèmes de comportement notamment lorsque l'effectif des rationnaires est élevé ;
- ✗ Pause méridienne trop longue ;
- ✗ Retour en classe souvent difficile.

Proposition exprimée par les parents/enseignants:

- ⇒ Expérimenter des ateliers dirigés sur la pause méridienne.

OBJECTIFS À POURSUIVRE :

- Améliorer la qualité de ce temps libre en répondant aux besoins et aux attentes du public ;
- Assurer une meilleure transition entre le temps périscolaire méridien et le temps scolaire.

PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION :

- ✓ Réfléchir à l'aménagement des espaces extérieurs :
 - installation de mobilier (type tables et bancs) ,
 - investissement supplémentaire dans les jeux de cour pour agrémenter le temps méridien ;
- ✓ Apporter des solutions pour désengorger la cour lorsque l'effectif des rationnaires est important :
 - mise en place d'ateliers comme une alternative à la cour de récréation,
- ✓ Développer des actions en relation avec les « coins jardin » ;
- ✓ Proposer des actions sur les dernières minutes permettant un retour au calme.

 Dans l'idée d'améliorer le contenu pédagogique de la pause méridienne, il est important :

- ➔ de prendre en compte les caractéristiques des établissements ; tout n'est pas transposable sur chaque site et les besoins peuvent être différents (réflexion conjointe mairie-école) ;
- ➔ d'impliquer la communauté éducative dans l'aménagement des espaces, l'organisation et le fonctionnement de ce temps (l'implication des enfants et du personnel encadrant, cantine et surveillance de cour, est un facteur de réussite du projet) ;
- ➔ de prendre en considération que la pause méridienne doit permettre une coupure dans la journée d'école ; il s'agit donc de créer un temps libre organisé où l'enfant a une liberté de choix en fonction de ses envies.

AUTRE AMÉNAGEMENT PROPOSÉ : RÉDUIRE LE TEMPS DE PAUSE À 1H30 (12H-13H30)

- ✓ Permettre une coupure suffisante pour les rationnaires et diminuer le temps de récréation souvent trop long
- ✗ L'organisation de la pause méridienne (identique pour toutes les écoles) doit prendre en compte la nécessité d'organiser 2 services de restauration pour les plus gros sites.
- ✗ La plage de 2 heures est préférable pour les enfants rentrant chez eux le midi.

B. Les garderies du soir

Problèmes identifiés par les enseignants/animateurs:

- ✗ Nécessité de poursuivre l'amélioration de l'organisation des garderies du soir liés à:
 - un effectif d'enfants par adultes encadrants trop important sur certains sites ;
 - des espaces non fonctionnels ;
 - un manque d'espaces dédiés sur certaines écoles (salles de classes mutualisées).

Problèmes identifiés par les animateurs:

- ✗ effectifs d'enfants disparates entre les établissements scolaires ne permettant pas de proposer la même qualité de prestation sur chaque école ;
- ✗ Enrichir le matériel (ou matériel non approprié) mis à disposition pour les enfants ayant fini leurs devoirs rendant difficile la gestion du groupe en fin de garderie ;
- ✗ une mauvaise répartition des temps de la garderie (temps de récréation trop long ; temps de devoirs trop court pour certains enfants...)

Propositions exprimées par les enseignants/parents/animateurs:

- ⇒ Réfléchir à une meilleure animation des temps de garderie ;
- ⇒ Ratio enfants/animateurs à améliorer sur certains sites ;
- ⇒ Réfléchir à la place du goûter dans l'organisation de la garderie.

Proposition exprimée par les enseignants:

- ⇒ Proposer un accueil du soir payant pour limiter le nombre d'enfants inscrits.

OBJECTIFS À POURSUIVRE :

- Réfléchir à une organisation propice à l'accompagnement des enfants dans les devoirs ;
- Organiser une garderie du soir répondant mieux aux besoins du public

PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION :

- ✓ Ajuster lorsque cela est possible le nombre d'encadrants à l'effectif enfants ;
- ➔ **Cette proposition ne peut être opérationnelle que si les espaces disponibles le permettent ou si l'on augmente le nombre d'espaces mutualisés (salles de classe) ;**
- ✓ Mieux agencer les espaces tout en prenant en compte les contraintes des locaux ;
- ✓ Travailler sur une meilleure répartition des temps (temps récréatifs, goûter, étude...) pour que les enfants fassent leurs devoirs dans les meilleures conditions ;
- ✓ Construire un règlement périscolaire commun à toutes les écoles et un projet de fonctionnement propre à chaque établissement (mieux prendre en compte les spécificités de chaque établissement scolaire) ;
- ✓ Mettre en place des outils pour transmettre les consignes pour les devoirs (enseignants vers animateurs).



Dans l'idée d'améliorer les garderies du soir, il est important :

- ➔ De mener une réflexion conjointe équipe périscolaire-école pour être au plus près des besoins éducatifs et des spécificités du public accueilli afin d'assurer une meilleure organisation de l'aide aux devoirs ;
- ➔ d'impliquer le public dans l'aménagement des espaces (enfants), l'organisation et le fonctionnement de ce temps (enfants-parents).

IV. RÉFLEXION AUTOUR DES GARDERIES PÉRISCOLAIRES

LA GARDERIE DU SOIR CONCERNE 400 ENFANTS CHAQUE SOIR

Question polémique : La tarification des garderies du soir

GARDERIES DU SOIR
ENTIÈREMENT PAYANTES



La mise en place d'une tarification ferait baisser le nombre de présents et permettrait de ce fait aux enfants d'être accueillis dans de meilleures conditions.



Un accueil payant ne pénaliserait-il pas les familles dont les enfants ont un réel besoin d'accompagnement dans leurs devoirs ?



La mise en place d'une tarification responsabiliserait les parents et permettrait une meilleure application du règlement.



Comment distinguer les parents qui mettent leurs enfants par nécessité de ceux qui consomment un temps gratuit ?



La tarification éloignerait de l'aide aux devoirs les familles les plus fragiles et les enfants en grandes difficultés sociales et/ou scolaires.

PISTE DE RÉFLEXION : AUTRE SOLUTION

GARDERIES PAYANTES (tarification forfaitaire pour la maternelle et le 17h30-18h en élémentaire)
GRATUITÉ DE L'AIDE AUX DEVOIRS ÉLÉMENTAIRE

Objectifs :

- désengorger les garderies en maternelle ; proposer un accueil plus respectueux des besoins des 3-6ans ; assurer un service de qualité.
- Lutter contre les inégalités scolaires en maintenant l'aide aux devoirs gratuite

La garderie payante peut permettre la mise en place d'un goûter collectif en maternelle et répondre à l'axe éducatif du PEDT : L'éducation à la santé.

MODÈLE ACTUEL GARDERIES DU SOIR

16h10-17h30 : temps récréation et aide aux devoirs gratuite
17h30-18h : garderie payante



L'organisation d'une aide aux devoirs gratuite répond au constat que dans la majorité des établissements scolaires, il y a un véritable besoin d'accompagnement des familles, parfois en difficulté face aux devoirs.



Équité de traitement entre les enfants de maternelle et d'élémentaire.



La facturation de la garderie du 17h30 à 18h a permis de raccourcir d'une demi-heure le temps de présence de la quasi-totalité des enfants dans les locaux scolaires.



Les garderies en maternelle accueillent souvent beaucoup d'enfants. Ce temps ne doit-il pas être pensé comme un mode de garde ? La gratuité n'implique-t-elle pas, pour les parents dont les enfants sont en maternelle, la consommation excessive de ce temps ?



L'attractivité d'un service gratuit pose le problème de la gestion des effectifs mais également de leurs fluctuations en particulier en maternelle. L'organisation ne permet pas, dans certaines écoles, de répondre aux besoins des 3-6 ans sur ce temps :
- proposer un accueil calme privilégiant la détente et le repos pour palier à la fatigue de fin de journée.

V. PROPOSITIONS VALIDÉES PAR LES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE

TEMPS SCOLAIRE :

- 1-Renforcer les aides de la commune et éditer un guide pratique de l'offre sur le temps scolaire en direction des enseignants :
 - Mettre en place au préalable deux temps de concertation en vue de son élaboration et son évaluation, à travers les journées pédagogiques de l'EN ou sous d'autres formes appropriées.

- 2-Repenser la communication et le partenariat entre la commune et le corps enseignant et les parents d'élèves:
 - Travailler sur des temps communs comme les réunions des conseils d'école.

RYTHMES SCOLAIRES :

- Propositions :
 - 3-Diffusion du compte-rendu du Copil et de la synthèse des ateliers validée à l'ensemble des partenaires ;
 - 4-Saisie des conseils d'école pour une éventuelle dérogation au cadre général de la semaine de 4,5 jours en début d'année 2020:
- ✓ programmation en simultané le **mardi 14 Janvier 2020, à 18h à la salle Espace à Thiers** des conseils extraordinaires pour les 8 groupes scolaires:
 - Si la majorité des conseils d'école fait émerger une tendance pour l'une des organisations, elle serait appliquée pour la rentrée 2020-2021;
 - Si aucune organisation n'a obtenu d'avis favorable par la majorité des conseils, il est envisagé de prendre en compte l'ensemble des bulletins afin de définir les rythmes pour la rentrée scolaire 2020-2021.

Volonté réaffirmée par la commune de la priorité accordée à l'accès libre et gratuit à des loisirs éducatifs pour les enfants scolarisés face à la réalité sociale locale ainsi que son souhait d'un rythme à 4,5 jours avec le maintien des TAP; cependant elle s'appuiera sur le résultat des votes en conseil d'école **pour demander ou pas** une dérogation aux rythmes scolaires pour la rentrée 2020.

LES TEMPS PÉRISCOLAIRES

TEMPS DU SOIR :

- 5-Poursuivre l'amélioration de l'organisation de ce temps périscolaire ;
- 6-Redéfinir la répartition des différents temps (récréation-aide aux devoirs-temps calme) ;
- 7-Réflexion conjointe avec l'Éducation nationale sur l'aide aux devoirs pour répondre aux besoins éducatifs et aux spécificités des publics visés ;
- 8-Poursuivre l'amélioration de l'encadrement des élèves durant ce temps ;
- 9-Aménagement d'espaces dédiés à ce temps (Espaces mutualisés avec l'accueil du matin et la pause méridienne) ;
- 10- rechercher l'implication des parents dans l'organisation de ce temps.

PAUSE MÉRIDIDIENNE :

- 11-Améliorer le contenu pédagogique de ce temps avec comme objectif de créer un temps libre organisé où l'enfant a une liberté de choix en fonction de ses envies.
- 12-Améliorer l'aménagement des cours d'école (mobiliers ludiques,...) dans le cadre d'une élaboration partagée avec l'ensemble de la communauté éducative.

BESOINS DE L'ENFANT- RÉUSSITE ÉDUCATIVE – PARENTALITÉ :

- 13-Développer un programme d'animations pédagogiques pour prévenir le décrochage scolaire et réaffirmer le rôle primordial des parents.
- 14- Préserver l'outil et les actions du Dispositif de Réussite Éducative (DRE) qui concerne exclusivement les écoles en Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) ,
- 15-Ouverture de la maison de la réussite éducative et des parents à l'école primaire du Moutier en fin 2020, équipement spécialement dédié à cette mission.
- 16-Engager une action globale sur le territoire communal d'accompagnement à la scolarité et à la parentalité dans son ensemble avec l'élaboration partagée d'une charte de cette intervention.
- 17-Agir en lien avec la CAF sur l'amélioration des relations intergénérationnelles dans le cadre d'une étude pré opérationnelle menée actuellement par la CAF en vue de développer sur THIERS et sur le territoire communautaire des lieux d'animation de vie sociale dans les quartiers.